

Publié le 8 octobre 2024

La Sellor et la Compagnie des Ports du Morbihan lient leur destin

La Compagnie des ports du Morbihan est une Spl créée en 2012 pour mieux répondre aux enjeux dans le domaine de la plaisance. Elle gère ainsi 18 ports mais aussi des sites culturels et touristiques, comme les cairns mégalithiques de Gavrinis à Larmor Baden, et de Petit Mont à Arzon ou encore les gîtes de Manehouarn à Plouay. Elle est appelée à franchir un cap important de son histoire, en récupérant les ports lorientais gérés par la Sem, la Sellor, à l'orée de l'année 2026.



L'annonce a été faite en avril 2024. **La Région Bretagne, le département du Morbihan et l'agglomération de Lorient ont jeté les bases d'un accord pour assurer la gouvernance des ports de la rade lorientaise.** Concrètement, cela signifie que les ports gérés par la Sem, la [Sellor](#), le seront prochainement par la [Compagnie des ports du Morbihan](#). La Région Bretagne, le département du Morbihan et l'Agglomération de Lorient ont trouvé un accord pour la gouvernance des ports de la rade. Les ports de plaisance gérés par la Sellor rejoindront la Compagnie des Ports du Morbihan. La Région Bretagne, propriétaire des ports maritimes de Lorient Centre, Lorient la base et Larmor-Plage Kernével ainsi que du port fluvial d'Hennebont ; le Département du Morbihan, propriétaire des ports de Port-Louis, de Gâvres et Locmiquélic, sur la rive gauche, et Lorient agglomération, propriétaire du port de Guidel et à l'origine de la Sellor en 1988, ont publié un communiqué commun pour confirmer « une alliance stratégique pour la plaisance dans la rade de Lorient », matérialisée donc par le rapprochement des deux entités. Lorient Agglomération souhaite poursuivre une stratégie de territoire maritime ambitieuse (pêche, plaisance, commerce, transport à passagers...). **La coopération envisagée illustre la capacité des acteurs publics à s'accorder et à associer des compétences commerciales, techniques et financières pour investir.**

La Sellor continuera de se développer

Ce rapprochement ne signifie pas pour autant la disparition de la Sellor, qui dispose d'autres activités en dehors des ports autour des centres nautiques et des musées. Les collectivités ont fixé à l'année 2025 la mise en œuvre concrète du dit rapprochement. Le calendrier de l'annonce s'est accéléré du fait de la proximité de la fin de concession de ports départementaux et régionaux accordée à l'agglomération de Lorient (dès 2028 jusqu'à 2030), le Département s'était positionné pour confier leur gestion au sein de la Compagnie des Ports du Morbihan, dont la vocation est de gérer l'intégralité des ports départementaux. La Sellor disposant de 5 000 places à quai, l'agglomération avait assuré qu'elle était ouverte à un rapprochement stratégique, la Région validant le principe en début d'année 2024.

Mieux armés pour relever les défis

Car, **au-delà du contenu des concessions, la forte croissance des ports de plaisance de Lorient requiert de lourds investissements**, ce qui ne paraît pas à la portée des collectivités concernées. Le seul financement de l'extension du pôle course de Lorient nécessitant par exemple à lui seul 13 à 15 M€. La Compagnie des Ports du Morbihan, dont la Région et l'agglomération lorientaise devraient rejoindre le capital, est adaptée pour assumer un projet de cette envergure. Dans le même temps, la Compagnie poursuit son développement. Le 30 septembre dernier, élus et représentants de la Compagnie des ports du Morbihan ont symboliquement posé la première pierre des travaux de modernisation du port de plaisance à la Trinité-sur-Mer.

L'objectif est d'agrandir la zone technique, dite darse nord, la reconstruction du môle Tabarly, ainsi qu'un réaménagement de la cale de la société nautique. Autant de travaux et d'évolutions visant à assurer la place de leader du Morbihan et plus largement de la région dans le secteur concurrentiel de la plaisance.